

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 4 octobre, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 27 septembre 2022

Nombre de conseillers : en exercice **19** – présents **14** – votants **19**

Présents : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - FIORONI Stéphane - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : /

Pouvoirs de : DU PONTAVICE Quentin à HAUBER-IMBERT Isabelle
ARMANDIE Jean-Pierre à CHIAPPONI Marina
GARCIN Aurélien à PORTEVIN Christine
DEJY Guillaume à CERBINO-BARBEROUX Sylvie
CHARPIOT François à BERARD Maxime

Secrétaire de séance : Maxime BERARD

OBJET : Restructuration de la mairie : Actualisation du plan de financement

N°20221004-03

Rapporteur : M. BERARD

Annexe : néant

Synthèse et exposé des motifs

Le projet de restructuration de la mairie s'affine.
La phase APD a été présentée au conseil municipal de ce jour (délibération n°20221004-02).

Il est rappelé que le conseil municipal avait délibéré le 13 décembre 2021 (délibération n°20211213-04) en faveur du projet de restructuration du bâtiment de la mairie, en sollicitant des subventions auprès du département et de l'Etat (via la DETR).

Le projet était alors estimé à un montant total (travaux et honoraires) de 550 000 € HT.

L'Etat a accordé une subvention à hauteur de 30% du montant du projet, soit 165 000€, par un arrêté de la Préfète en date du 15 juin 2022 sur des fonds issus de la DETR.

Il a été demandé à la maîtrise d'œuvre de revoir le coût total du projet, afin de prendre en compte les récentes augmentations du coût des matériaux et les dernières évolutions du projet.

Le montant total du projet est dorénavant estimé à 570 000 € HT.

Il est proposé de mettre à jour la demande de financement auprès du département des Hautes-Alpes et de l'Etat pour prendre en compte les dépenses au plus juste, soit le plan de financement suivant :

DEPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES	
Montant des travaux :	436 000 €	Etat (DETR) 30 %	171 000€
<i>Terrassement – VRD</i>	<i>123 000 €</i>	Département Hautes-Alpes 30%	171 000€
<i>Gros œuvre – maçonnerie</i>			
<i>Menuiserie extérieurs – intérieurs – peinture - Carrelage</i>	<i>231 000 €</i>		228 000€
<i>Electricité - Plomberie</i>	<i>42 000 €</i>	Commune 40 %	
<i>Divers & imprévus</i>	<i>40 000 €</i>		
Déplacements mobiliers urbains extérieurs (<i>sirène pompiers, point d'apport volontaires, électricité...</i>)	40 000 €		
Aménagements intérieurs et mobiliers (banque d'accueil), Outils numériques	14 000 €		
Aménagements extérieurs, parvis, espaces verts	20 000 €		
Honoraires maîtrise d'œuvre, bureau d'études	60 000 €		
TOTAL	570 000€	TOTAL	570 000€
		TVA (Commune)	114 000€

Monsieur l'adjoint ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

VU la délibération n°20211213-04 mobilisant les subventions du département et de l'Etat (DETR) à hauteur de 30% ;

VU l'accord de subvention de l'Etat (DETR) en date du 15/06/2022 d'un montant de 30% du coût total soit 165 000€ selon les estimations fournies dans la délibération n°20211213-04 ;

VU la délibération présentée ce jour n°20221004-02 afin de valider l'avant-projet détaillé (APD) de travaux ;

VU l'avis du bureau municipal du 26 septembre 2022 ;

VU les crédits inscrits au budget primitif 2022 ;

CONSIDERANT l'arrêté de subvention DETR n°2022-DPP-CSEM 158 du 15 juin 2022 attribuant 165 000€ de subvention pour la restructuration de la mairie, soit 30% d'un montant estimé à 550 000€ HT ;

CONSIDERANT la sollicitation de subvention déposée le 21/12/2021 auprès du département des Hautes-Alpes ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre à jour la demande de subvention auprès du département pour prendre en compte le montant total du projet actualisé ;
- **ADOpte** le plan de financement tel que présenté soit

DEPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES	
Montant des travaux :	436 000 €	Etat (DETR) 30 %	171 000€
<i>Terrassement – VRD</i>	<i>123 000 €</i>	Département Hautes-Alpes 30%	171 000€
<i>Gros œuvre – maçonnerie</i>			
<i>Menuiserie extérieurs – intérieurs – peinture - Carrelage</i>	<i>231 000 €</i>		228 000€
<i>Electricité - Plomberie</i>	<i>42 000 €</i>	Commune 40 %	
<i>Divers & imprévus</i>	<i>40 000 €</i>		
Déplacements mobiliers urbains extérieurs (<i>sirène pompiers, point d'apport volontaires, électricité...</i>)	40 000 €		
Aménagements intérieurs et mobiliers (banque d'accueil), Outils numériques	14 000 €		
Aménagements extérieurs, parvis, espaces verts	20 000 €		
Honoraires maîtrise d'œuvre, bureau d'études	60 000 €		
TOTAL	570 000€	TOTAL	570 000€
		TVA (Commune)	114 000€

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter l'Etat, via les fonds DETR, pour prendre en compte les dernières évolutions et chiffrage du projet, et demander une aide financière de 171 000€ correspondant à 30% du montant subventionnable ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter le département des Hautes-Alpes pour actualiser la demande de subvention déposée le 21/12/2021 pour prendre en compte les dernières évolutions et chiffrage du projet, et demander une aide financière de 171 000€ correspondant à 30% du montant subventionnable ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 4 octobre 2022,
Le Maire, Christine PORTEVIN